

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 014-211404371-20221214-DELIB\_2022\_139-DE

# Bordereau de signature

## DL\_450

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	20/12/2022	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	20/12/2022	
Gaëlle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	20/12/2022	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	20/12/2022	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

## AFFICHEE LE :

08/12/2022

## NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 28

## DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

**L'an deux mil vingt deux, le 14 décembre , à 18 h30**

**Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : André VROMET à Dominique MASSA, Claude REMUSON à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Christophe LEGENDRE

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

## **SUBVENTION AOMH – MEETING INTERNATIONAL D'ATHLÉTISME 2023**

DELIBERATION N° **DELIB-2022-139**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

A l'occasion de l'édition 2022 du meeting d'athlétisme de Mondeville, organisé par l'AOMH avec – pour la 1<sup>ère</sup> fois - le label « Europe bronze », celui-ci s'est classé 19<sup>ème</sup> meeting mondial. Cette reconnaissance a été une belle récompense pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'épreuve.

Cette édition étant une réussite, les organisateurs ont postulé au label « Europe argent » et ont eu l'aval pour l'édition de 2023.

Cette nouvelle labellisation permettra d'attirer des athlètes de renom mais aura des incidences sur l'organisation et le budget de l'épreuve, revu à la hausse. L'organisation poursuit ses efforts dans la professionnalisation de l'association (recrutement de 2 alternantes) avec comme missions principales le lien avec les partenaires privés.

Le meeting d'athlétisme reste l'événement sportif phare de la Ville et un engagement municipal important. La version 2023 de la convention entre la Ville et l'organisateur met ainsi en avant les relations partenariales attendues : lien avec les écoles de la Ville, connexion de l'USOM athlétisme, présence à la fête des associations, etc...

Après vérification du bilan d'activité et financier de l'édition 2022, pour laquelle une subvention exceptionnelle de 48 000 euros avait été attribuée à l'occasion des 20 ans du meeting, et après analyse du budget prévisionnel de l'édition 2023, il vous est proposé d'accorder à l'AOMH une subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'épreuve le 8 février prochain d'un montant de 45 000 euros, comme les années précédentes.

Par conséquent,

Vu le projet de convention annexé,

Après saisine de la commission Sport, Culture, Lecture publique, Événementiel du 7 décembre 2022,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le versement à l'AOMH d'une subvention de 45 000 euros pour l'organisation de l'édition 2023 du meeting d'athlétisme,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**